

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-1787/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 4-73 du 11 décembre 1973 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation de la deuxième décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1973

n° 73-1787/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

19 décembre 1973

Numéro JO

n° 1 du 10/01/1974

Date du numéro

10 janvier 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 4-73 du 11 décembre 1973 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications, portant approbation de la deuxième décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1973 et arrêtant ce budget, en recettes et en dépenses, aux montants bruts ci-après

- Fonctionnement : Trois cent soixante quinze millions vingt-cinq mille francs de Djibouti (375 025 000 FD)
- Opérations en capital : Trente quatre millions cinq cent mille francs de Djibouti (34 500 000 FD).